

Le rôle de Radio-Canada n'est pas de dire à la population ce qu'elle doit faire, mais de la renseigner avec la plus grande objectivité possible. Dans ce domaine, je le soumets respectueusement, je suis d'avis que le réseau d'État a, dans une très large proportion, malheureusement failli à la tâche qui lui a été indiquée.

• (5.50 p.m.)

Je veux simplement, à ce stade, citer certaines paroles qui ont été prononcées, le mois dernier, par quelqu'un dont je respecte beaucoup les opinions, relativement aux moyens d'information, c'est-à-dire M. Jean-Louis Gagnon. Voici :

Mais avant d'imposer une règle de conduite aux stations privées, il va falloir surtout que le Parlement ou le BGR (si on lui en reconnaît le pouvoir) trouve le moyen d'informer Radio-Canada que l'intérêt public exige, entre autres choses, que notre pays survive.

Monsieur le président, je fais miennes ces paroles. Je n'ai pas l'intention d'essayer de gloser sur ce qui se passe au réseau d'État, mais je tiens à dire qu'il est absolument essentiel qu'il y ait une nouvelle autorité, que des directives soient données, bref, que ceux qui ont la responsabilité de la programmation ou des affaires publiques commencent par lire la charte qui a constitué Radio-Canada, dont l'objectif premier est d'assurer l'épanouissement de la nation canadienne tout entière. C'est ce que, à mon sens, on a négligé d'accomplir, et c'est également ce qu'on est en train d'essayer de détruire, généralement.

L'autre jour, monsieur le président, et ceci est significatif de ce qui peut exister dans l'opinion publique, au cours d'une réunion d'information à laquelle je participais, pas une personne n'est venue faire un compliment. Au contraire, on a entendu des gens exprimer de la crainte, de l'inquiétude et surtout dire qu'il doit au moins y avoir dans la société canadienne, généralement, des beaux côtés de la vie et autre chose que des programmes où l'on confronte des repris de justice avec les représentants du clergé, avec des juges et avec des policiers.

Monsieur le président, je ne sais vraiment pas ce qu'on peut faire dans ce domaine-là, mais il doit y avoir moyen de solutionner le problème. Il ne s'agit pas d'établir une autorité qui va freiner les saines aspirations, mais comme les directives générales de la société d'État sont d'orienter la pensée, il faudrait l'orienter dans le sens des objectifs de cette même société, dont le principal est d'informer dans la plus grande objectivité et non pas de «contrôler» l'information pour devenir un élément de propagande, ce qui est, je pense, l'ensemble du reproche qui peut être fait.

[M. Laflamme.]

Et lorsque le bill aura été déposé à la Chambre, nous serons, je pense, plus en mesure de dire véritablement si le gouvernement ou si le Parlement s'oriente vers de nouvelles directives à notre société d'État qui a joué un rôle absolument essentiel, qui doit continuer de l'exercer, mais qui ne doit pas être noyauté par qui que ce soit.

Et plus loin, comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), je dirai que cette même société d'État ne doit pas être française et anglaise et seulement française aux endroits où il y a des Canadiens français. Cette même société d'État doit être française de Vancouver à Halifax, parce que si un citoyen de langue française passe quelques jours dans une localité essentiellement anglaise, comment voulez-vous qu'il puisse se sentir chez lui s'il n'est pas à même d'entendre, ou à la radio ou à la télévision, une programmation ou des nouvelles dans sa propre langue?

Je pense que ceci est un devoir, un devoir impérieux du gouvernement central, parce qu'à ce moment-là, la société d'État jouera elle-même le rôle primordial qui lui incombe et qui est défini à l'article 1 de sa charte, soit celui de promouvoir le nationalisme canadien, la dualité canadienne ou du moins l'identité canadienne qui doit être l'objectif principal du réseau d'État. J'espère que le bill qu'on nous présentera nous permettra de faire en sorte que notre société d'État accomplisse ce rôle qui lui est dévolu.

[Traduction]

M. Orlikow: Six heures.

Une voix: Non.

M. Orlikow: Je croyais pouvoir déclarer qu'il est six heures, mais comme j'ai entendu quelqu'un dire «non», je ferais bien, je suppose, de commencer.

A l'instar de mon ami de New Westminster, j'ai été renversé par les propos introductoires du secrétaire d'État concernant ce projet de résolution. Il s'agit ici d'une mesure législative promise et étudiée pendant deux ans au moins. Elle est d'importance capitale dans ce domaine, mais je suis moins au courant, je pense, de ses principes fondamentaux que je ne croyais l'être au début de la journée.

Le ministre, il est vrai, a dit les mêmes choses au sujet de la radio et de la télévision que les porte-parole du gouvernement et les représentants de tous les partis responsables, je suppose; l'honorable représentante a prononcé le même genre de discours que celui de M. Bennett, il y a 30 ou 40 ans.

L'hon. Mlle LaMarsh: Si vous vouliez reprendre votre siège, vous pourriez examiner le bill dans deux minutes.